

9

JFLARRAUD
16/10/2018 19h34

Sujet: [INTERNET] https://mail.google.com/mail/u/0?ui=2&ik=3f2d8a4414&attid=0.1&permmsgid=msg-a:r-4907780418244004896&view=att&disp=safe&realattid=f_jnc08ber0

De : jean francois larraud <jflalp5@gmail.com>

Date : Tue, 16 Oct 2018 19:34:10 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

veuillez trouver ci joint mon opposition au projet des eoliennes de Magnac laval Droux

jflarraud

enquete magnac laval droux.odt

Content-Type: application/vnd.oasis.opendocument.text

Content-Encoding: base64

Monsieur Jean François Larraud
50 Rue Des Fleurs
Arnac la poste
Haute Vienne

02/10/2018

Monsieur le Président de la Commission d Enquête

Habitant d Arnac la poste je m oppose au projet de cette centrale éoliennes de Magnac laval Droux de la Haute vienne est infeste par des nombreux projets d implantations d Aérogénérateurs, voir les enquêtes publique passées en cours et venir et aussi les mas de mesures que l ont voit très loin la nuit.

Les éoliennes sont une solution énergétique douteuse.

En 2017 d après R.T.E les 7300 éoliennes installées ne représentant que 4,5 % de la production électrique, mais environ 1,5 % seulement de l énergie totale consommée en France, ce qui est négligeable, alors que la France a exporte 15 % de sa production,

Les éoliennes produisent de l électricité non stockable, de façon intermittente, seulement quand il y a du vent. Leur rendement technique moyen est de 23 %. Qui accepterait un chauffage incertain ou prendrait un TGV alimente par l électricité éolienne dont la vitesse varierait en fonction du vent ?

Personne . En clair cette énergie est invendable. Ce n est que par la contrainte réglementaire que cette énergie est vendu prioritairement au réseau.

Les éoliennes sont perturbatrices du système électrique français en déséquilibrante les autres source de production et engendrent des coûts induits non pris en compte.

La Cour des comptes vient de publier un rapport chiffrant a 40 milliards d euros en quinze ans le gâchis financier de la filière pour la collectivité.

La filière éolienne ne poursuit en réalité pas des objectifs environnementaux mais objectifs financiers. La rentabilité financière des promoteurs est garantie par des prix réglementes sur une longue durée 15 ans ou plus et par une priorité d achat majorant d environ deux fois et demi le coût historique produite par EDF , EDF acheté donc de l électricité qu elle revend a perte. Un tel dispositif ne résulte des réglés d une économie saine mais d un lobbying intense. Il est abusif et la Commission Européenne, garant des réglés de la concurrence. La récemment interdit nouvelles installations beneficent désormais des majorations calculées en fonction des volumes vendu.

Mais tout laisse penser que les formules de calcul, résultant du mémé lobbying, ne feront qu augmenter les subventions versées aux promoteurs et donc le prix de l électricité.